Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 056-215601519-20260407-20240408-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NOYAL-PONTIVY

Date de la séance : 07 avril 2026
Date de la convocation : 27 mars 2026
Nombre de membres en exercice : 27
Présents : 23 Absents : 4 Pouvoirs : 4
Date d'affichage : 10 avril 2026

Le 07 avril deux mil vingt-six, le conseil municipal de NOYAL-PONTIVY s'est réuni en Mairie sous la présidence Monsieur Lionel **ROPERT, Maire**

Étaient présents : M. Lionel **ROPERT**, Maire, M. Henri **DOMBROWSKI**, Mme Sylvie **GASCHARD**, M. Dominique **QUÉRO**, Mme Claudine **LE GARGASSON**, M. Laurent **NICOLAS**, Mme Michelle **LE DOUGET**, M. Louis **CADIC**, M. Christian **LE TENNIER**, M. Yannick **LEVEQUE**, M. Philippe **LE CORNEC**, M. Erwan **ROYER**, Mme Gwénaëlle **AMIAUX**, M. Jean-François **LE BOUQUIN**, Mme Angélique **PUTOIS**, Mme Lydie **LE BRAS**, M. Frédéric **QUILLERÉ**, M. Jean-Michel **GLON**, M. Laurent **FOUCAULT**, Mme Nelly **GANIVET**, Mme Emmanuelle **BÉGASSE**, Mme Jennifer **LE GOUGE**, M. Guillaume **DUVAL**.

Absents excusés : Mme Rachel **DUQUESNEL,** Mme Corinne **CONAN,** Mme Valérie **LE MOIGNIC,** Mme Stéphanie **GUIDARD.**

Pouvoir : Mme Rachel **DUQUESNEL** donne pouvoir à M. Christian **LE TENNIER**
Mme Corinne **CONAN** donne pouvoir à M. Louis **CADIC**
Mme Valérie **LE MOIGNIC** donne pouvoir à Mme Angélique **PUTOIS**
Mme Stéphanie **GUIDARD** donne pouvoir à M. Philippe **LE CORNEC**

Monsieur Philippe LE CORNEC est désigné secrétaire de séance.

Commission de contrôle des listes électorales
2024-04-08

Le maire statue sur les demandes d'inscription et procède aux radiations sur la liste électorale (*art. L. 11 à L. 20 et R. 1 à R. 21 du Code électoral*). Ces décisions sont placées sous le contrôle de la commission : elle s'assure de la régularité des listes et statue sur les recours administratifs préalables formés par les électeurs contre les décisions du maire.
Dans les communes de 1 000 habitants et plus, la commission de contrôle est composée de cinq conseillers municipaux, répartis comme suit :

☒ 3 conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts et volontaires à participer aux travaux de la commission

☒ 2 autres conseillers municipaux :

(pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts et volontaires à participer aux travaux de la commission de contrôle).

Ces membres sont ensuite nommés par arrêté préfectoral pour 6 ans.

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 056-215601519-20260407-20240408-DE

Cette commission doit se réunir au moins une fois par an.

Il est donc proposé :

Titulaires (5)	Suppléants (5)
- Louis CADIC - Christian LE TENNIER - Yannick LEVEQUE - Jean-Michel GLON - Nelly GANIVET	- Corinne CONAN - Valérie LE MOIGNIC - Philippe LE CORNEC - Emmanuelle BÉGASSE - Jennifer LE GOUGE

Après en avoir délibéré, la présente délibération est adoptée comme suit :

Pour : 27 voix
Contre : /
Ont voté contre : /
Abstentions : /
Se sont abstenus : /

Fait à Noyal-Pontivy
Les jours, mois et an
Que depuis indiqué
Le Secrétaire

Fait à Noyal-Pontivy
Les jours, mois et an
Que depuis indiqué
Le Maire

MAIRIE DE NOYAL-PONTIVY (Morbihan) R.F.